

COMMUNE DE FRIAUCOURT

REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE CONSEIL MUNICIPAL

Le 03 juillet 2020 à 09h le conseil municipal de la commune de Friaucourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme BEURAIN Annic, doyenne d'âge de cette assemblée.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme BARTHELEMY Sabine, Mme BAYART Marie-Françoise, Mme BEURAIN Annic, Mme BOULENGER Nadège, M. DELRUE Jean-Michel, M. FOUQUEMBERG Fabrice, M. GUNS Louis, M. KOBSCHE Daniel, M. LAPOSTOLLE Jérôme, M. LASSALLE Tony, M. LECOMTE Stéphane, Mme PARIS Aline, Mme VAND'HUYNSLAGER Hélène.

PROCURATIONS :

Mme BLONDEL Marie-Christine a donné procuration à M. KOBSCHE Daniel
M. CHEVALIER Dominique a donné procuration à M. DELRUE Jean-Michel

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le conseil municipal désigne M. LAPOSTOLLE Jérôme pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les élus regrettent que M. Gilles CROIZÉ ancien maire n'a pas daigné venir installer la nouvelle assemblée.

Conformément au code général des collectivités territoriales Mme BEURAIN Annic, doyenne d'âge préside le conseil municipal.

Après appel de chaque nom, Madame la présidente fait lecture des différents articles du code général des collectivités relatifs à l'élection du maire et des adjoints.

Ensuite Madame la présidente déclare le conseil municipal installé.

2. ÉLECTION DU MAIRE

Madame la présidente invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Pour ce faire le conseil municipal désigne deux assesseurs : Mme PARIS Aline et M. FOUQUEMBERG Fabrice. Puis le conseil municipal désigne un secrétaire : M. LAPOSTOLLE Jérôme

Le bureau étant constitué, Madame la présidente fait appelle des candidatures pour la fonction de Maire. Seul Monsieur DELRUE Jean-Michel se présente.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc. Après dépouillement M. DELRUE Jean-Michel obtient l'unanimité des voix .

Ainsi le conseil municipal :

VU Les articles L. 2122-4 et suivants du code général des collectivités territoriales

Suivant les résultats de l'élection du Maire.

PROCLAME : M. DELRUE Jean-Michel, maire, celui-ci étant immédiatement installé dans ses fonctions.

3. DISCOURS D'INSTALLATION DE M. DELRUE Jean-Michel Maire

M. DELRUE Jean-Michel, prend la présidence et prononce un discours qui se résume de la manière suivante :

Le conseil doit s'attacher à respecter ses responsabilités. Bien qu'il existe encore des conflits politiques, il faut faire abstraction du passé et se tourner vers l'avenir. Nous devons nous tourner vers l'avant.

4. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE.

Monsieur le Maire rappelle que le nombre d'adjoints, décidé par le conseil municipal, ne doit pas excéder trente pour cent de l'effectif légal du conseil municipal. Monsieur le Maire propose de créer trois postes d'adjoints au maire.

Ainsi le conseil municipal :

VU Les articles L. 2122-10 et L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

CONSIDÉRANT cependant que ce nombre ne peut, en aucun cas, excéder trente pour cent de l'effectif légal du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la création de trois postes d'adjoints au Maire

5. ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints au maire.

Poste de 1^{er} adjoint :

Seul Monsieur KOBSCHE Daniel se présente.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement M. KOBSCHE Daniel obtient l'unanimité des voix .

Ainsi le conseil municipal :

VU Les articles L. 2122-4 et suivants du code général des collectivités territoriales

Suivant les résultats de l'élection du Maire *adjoint*

PROCLAME : M. KOBSCHE Daniel, adjoint au maire, celui-ci étant immédiatement installé dans ses fonctions.

Poste de 2^{ème} adjoint :

Seule Madame VAND'HUYNSLAGER Hélène se présente.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement Mme VAND'HUYNSLAGER Hélène obtient l'unanimité des voix .

Ainsi le conseil municipal :

VU Les articles L. 2122-4 et suivants du code général des collectivités territoriales

Suivant les résultats de l'élection du Maire. *adjoint*

PROCLAME : Mme VAND'HUYNSALGER Hélène, adjoint au maire, celle-ci étant immédiatement installé dans ses fonctions.

Poste de 3^{ème} adjoint :

Seule Madame BARTHELEMY Sabine se présente.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement Mme BARTHELEMY Sabine obtient l'unanimité des voix .

Ainsi le conseil municipal :

VU Les articles L. 2122-4 et suivants du code général des collectivités territoriales

Suivant les résultats de l'élection du Maire. *adjoint*

PROCLAME : Mme BARTHELEMY Sabine , adjoint au maire, celle-ci étant immédiatement installé dans ses fonctions.

6. APPROBATION DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local. Bien qu'il n'y ait aucune obligation à ce que le conseil approuve celle-ci par délibération, M. le Maire demande que les conseillers s'engagent formellement au respect de ladite charte. Cet engagement doit s'inscrire par une approbation sans condition de ladite charte.

Ainsi le conseil municipal

VU l'article 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales disposant que le maire doit remettre aux conseillers municipaux une copie de cette charte de l'élu local et les chapitres du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux ».

CONSIDÉRANT la nécessité d'approuver formellement ladite charte pour montrer l'engagement du conseil municipal au respect des devoirs de chacun.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE sans réserve les dispositions de la charte de l'élu local.

7. QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

Plus aucune question n'étant posée, le maire clos la séance à 10h45.

Certifié sincère et conforme aux débats

Fait à Friaucourt le 10/07/2020

Le secrétaire, LAPOSTOLLE Jérôme



Sont invités à signer les conseillers municipaux présents :

NOM Prénom	Signature
BARTHELEMY Sabine	
BAYART Marie-Françoise	
BEAURAIN Annic	
BLONDEL Marie-Christine	Absente
BOULENGER Nadège	
CHEVALIER Dominique	Absent
DEL RUE Jean-Michel	
FOUQUEMBERG Fabrice	
GUNS Louis	
KOBSCHE Daniel	
LAPOSTOLLE Jérôme	
LASSALLE Tony	
LECONTE Stéphane	
PARIS Aline	
VAND'HUYNSLAGER Hélène	